



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis d'environnement de classe 2 de BIOMETHANE DU BOIS D'ARNELLE SA rue Ernest Solvay, 27 à 6211 LES BONS VILLERS pour mettre à jour la liste des dépôts, installations et plans, ajouter des codes déchets aux intrants de l'installation de biométhanisation, augmenter la capacité de l'installation de biométhanisation, modifier les conditions d'exploiter du permis actuel (rétentions des conduites, heures d'exploitation...).

Projet de catégorie C (projet sans étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : rue Octave Staumont, 69 à 6210 LES BONS VILLERS

Autorité compétente : Le Collège communal de la Commune de Les Bons Villers

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 9 février 2023	Le 14 février 2023	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 28 février 2023 à 10 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Celle-ci est organisée simultanément sur le territoire de la commune de Les Bons Villers. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be.

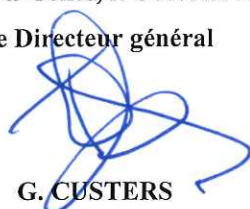
Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : BIOMETHANE DU BOIS D'ARNELLE – M. BRETON (0496/24.26.73 ou jerome.breton@biomethane-bba.be) ;
- du Service Public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi : 071/654.760 ou isabelle.buccella@spw.wallonie.be ;
- du service Urbanisme et Environnement de la Commune de Les Bons Villers : 071/85.81.13 ou ingrid.lavendy@lesbonsvillers.be ;
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 6 février 2023.

Le Directeur général


G. CUSTERS



Le Bourgmestre


P. TAVIER